



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 25 mai 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général, Bernard Savoie, assistant-greffier et Richard D'Auray, assistant-greffier.

CE-2011-836

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 6, 13 ET 20 AVRIL 2011 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 19 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 6, 13, et 20 avril 2011 ainsi que de la séance spéciale tenue le 19 avril 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2011-837*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 55^E CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC « SI ON SE PARLAIT » DU 8 AU 11 JUIN 2011 À GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau sera l'hôte du 55^e congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec du 8 au 11 juin 2011 au palais des congrès, sous le thème « Si on se parlait »;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un tel congrès représente un apport intéressant en matière de visibilité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet génère des retombées économiques importantes pour l'industrie touristique de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une contribution financière de 20 000 \$ et une contribution en biens et services de 10 000 \$ pour un maximum de 30 000 \$, et ce, pour l'organisation et la réalisation du 55^e congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec qui se déroulera au palais des congrès, du 8 au 11 juin 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre au Congrès ADGMQ 2011, C. P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, un chèque au montant de 20 000 \$, et ce, sur présentation d'une pièce justificative préparée par le service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13100-971	30 000 \$	Direction générale - Contributions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	30 000 \$		Surplus affecté - Contributions
02-13100-971		30 000 \$	Direction générale - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-838*

**CAMPAGNE DE PROMOTION SUR LE PARTAGE DE LA RUE ET DE LA ROUTE
- OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 5 000 \$ À VÉLO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière effectuée par Vélo Québec, relativement à la tenue d'une campagne de promotion sur le partage de la rue et de la route;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de promotion sur le partage de la rue et de la route constitue une opportunité pour mettre en œuvre l'une des stratégies du Plan stratégique de la Ville, soit de poursuivre le développement d'un réseau de transport offrant des choix et orienté vers une mobilité durable, et de promouvoir, entre autres moyens d'action, le développement d'un réseau cyclable utilitaire et l'aménagement de rues conviviales, sécuritaires et attrayantes;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de promotion sur le partage de la rue et de la route constitue une opportunité de mettre en œuvre un des objectifs de la Politique environnementale de la Ville, soit de sensibiliser et éduquer pour stimuler le changement et l'engagement;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la pertinence pour la Ville de Gatineau de s'associer à la tenue d'un tel événement sur la promotion du partage de la rue et de la route en raison de ses efforts et activités en accord avec les objectifs qui y sont promus;

CONSIDÉRANT QU'une invitation à soutenir financièrement l'événement a été adressée à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 5 000 \$, et ce, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, à Vélo Québec, 1251, rue Rachel Est, Montréal, Québec, H2J 2J9, dans le cadre de la campagne de promotion sur le partage de la rue et de la route, édition 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47320-972	5 000 \$	Plan d'action de la politique environnementale - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-47320-349	5 000 \$		Plan d'action de la politique environnementale - Autres publ./inform
02-47320-972		5 000 \$	Plan d'action de la politique environnementale - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-839*

RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2011 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 56 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR UNE PARTIE DE LA RUE BOUDRIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 682-2011 autorisant une dépense et un emprunt de 56 000 \$ pour réaliser des travaux de conduites d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la rue Boudria.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-840

SOUMISSION 2010 SI 322 - FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE GÉNÉRATION D'AZOTE À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aircom Technologies inc., 16781, boulevard Hymus, Kirkland, Québec, H9H 3L4 pour la fourniture d'un système de génération d'azote à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau, pour un montant total révisé de 58 311,95 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 janvier 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30454-005-79243	55 752,72 \$	Rénovation de la station d'épuration - Système de production d'azote
04-13493	2 559,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-841

SOUSSION 2011 SP 015 - REJET - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE SUIVI DES OUVRAGES DE SURVERSE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances a lancé, le 4 février 2011, un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'équipements de suivi des ouvrages de surverse;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la seule soumission reçue et conforme dépasse les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SP 015 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres pour la fourniture seulement des équipements de suivi de surverse.

Adoptée

CE-2011-842

SOUSSION 2011 SP 002 - PROGRAMME D'INSPECTION TÉLÉVISÉE 2011-2012-2013 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Veolia ES Services d'assainissement, 48, rue de Granby, Gatineau, Québec, J8P 7G7 pour le programme d'inspection télévisée 2011 pour un montant total approximatif de 59 392,43 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat pourra être renouvelé pour l'année 2012, et ce, en fonction des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission. Cette même clause s'applique pour l'année 2013.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds aux budgets 2012 et 2013 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49100-521-79244	56 785,78 \$	Support technique - Relevés techniques - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 606,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-843

SOUSSION 2010 SP 265A - AMÉNAGEMENT DE MESURES D'ATTÉNUATION DE VITESSES SUR LA RUE SAMUEL-EDEY - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Coco, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux d'aménagement de mesures d'atténuation de vitesse sur la rue Samuel-Edey, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 97 369,42 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30651-001-79245	93 096,02 \$	Mesures d'atténuation de vitesse - Mesures d'atténuation

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-844

SOUSSION 2011 SI 109 - MISE AUX NORMES DES GARDE-CORPS À LA MAISON DU CITOYEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction SRL, 18, rue de Valcourt, unité 2, Gatineau, Québec, J8T 8G8 pour la mise aux normes des garde-corps à la Maison du citoyen pour un montant total de 34 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11005-006-79246	32 507,79 \$	Travaux correctifs de bâtiments - Mise aux normes - Garde-corps à la Maison du citoyen
04-13493	1 492,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011

Adoptée

CE-2011-845

SOUSSION 2011 SP 005 - STABILISATION DE TERRAINS - RUE LAFRANCE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Location d'équipement R.H. Nugent ltée, 3281, route 148, Pontiac, Québec, J0X 2G0 pour la stabilisation de terrains sur la rue Lafrance pour un montant total de 290 142,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30627-001-79247	277 408,28 \$	Stabilisation de terrains sur la rue Lafrance - Stabilisation de terrains
04-13493	12 733,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-846

SOUSSION 2011 SI 069 - ACHAT D'UN SYSTÈME DE GUIDAGE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Leica Geosystems ltd., 9904, Côte de Liesse, Lachine, Québec, H8T 1A1 pour la fourniture d'un système de guidage pour pelle hydraulique, pour un montant total de 30 531,90 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30646-022-79250	29 191,90 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Excavatrice
04-13493	1 340,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-847*

ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est dotée d'une politique des loisirs, du sport et du plein air en 2007 qui identifie ses priorités d'actions pour le développement du sport et pour son offre de services au niveau initiation récréatif et soutien à l'excellence sportive à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer au développement du sport et du soutien à l'excellence sportive à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme fondé en 2009 s'est donné le mandat de voir au développement du sport et au soutien de l'excellence sportive, en offrant des services périphériques aux athlètes et aux entraîneurs de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît le Centre de développement du sport de Gatineau comme un organisme partenaire pour la réalisation de projet de développement du sport et du soutien à l'excellence sportive à Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec le Centre de développement du sport de Gatineau et le prêt à usage;

- d'accorder à l'organisme des services d'une valeur de 23 070 \$, répartie comme suit :
 - l'exemption du coût de location pour les locaux ainsi que la fourniture gratuite de laissez-passer, pour un total estimé à 17 247 \$ au tarif actuel;
 - le solde au montant de 5 863 \$, représentant la contribution de la Ville en biens et services, sera pris à même les postes budgétaires du service concerné;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et le prêt à usage;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au nom de Centre de développement du sport de Gatineau au montant de 100 000 \$ par année (2011-2012-2013), sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, sports et développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à prévoir aux budgets des années 2012 et 2013, les sommes nécessaires à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70045-971	100 000 \$	Politique loisirs, sport et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-848*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FONDS DE PROJET « MANQUE PAS TA CHANCE » - COMMISSION JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse s'est donnée pour objectif, par son fonds « Manque pas ta chance », de soutenir des initiatives des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour but de permettre aux adolescents d'actualiser des projets qui améliorent la qualité de vie et qui ont des retombées positives sur un grand nombre d'individus;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse, à sa réunion du 16 avril 2011, a pris connaissance de la demande de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation de la Commission jeunesse, ce comité recommande au conseil de verser dans le cadre du fonds de projet « Manque pas ta chance » de la Commission jeunesse, une contribution financière de 500 \$ au responsable du projet « Souper spaghetti bénéfice au profit du Centre Actu-Elle » de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin à l'attention de monsieur Jean-Philippe Doucet, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-1127-971	500 \$	Commission jeunesse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-849

MODIFICATIONS TEMPORAIRES À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC DU LAC-LEAMY DANS LE CADRE DES GRANDS FEUX DU CASINO DU LAC-LEAMY - 6 AU 20 AOÛT 2011

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc du Lac-Leamy dans le cadre des Grands feux du Casino du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE les modifications à la réglementation de la circulation et du stationnement sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs des Grands feux du Casino du Lac-Leamy à modifier temporairement la réglementation de la circulation et du stationnement, les samedis 6, 13 et 20 août 2011 ainsi que les mercredis 10 et 17 août 2011, sur différentes rues situées près du site du parc du Lac-Leamy et énumérées ci-dessous, aux heures suivantes :

De 17 h à 21 h 30

- Boulevard de la Carrière, entre les boulevards Montclair et du Casino;
- Boulevard du Casino, du début de la voie de doublement jusqu'au boulevard de la Carrière.

De 17 h à 23 h

- Boulevard de la Carrière, entre le boulevard du Casino jusqu'à l'entrée de l'usine de mise en ballot;
- Rue Jean-Proulx, entre les rues Adrien-Robert et Noël.

De 22 h à 23 h

- Boulevard de la Carrière, entre les rues Adrien-Robert et d'Edmonton.

De 19 h à 22 h

- Rue Saint-Louis, entre les rues Fortin et Saint-Jean-Baptiste.

De 18 h à 23 h (Stationnement interdit des deux côtés)

- Rues Damien, Charles-Church et Eugène-Dagenais.

Le tout selon le plan numéro G03-080-01 pour l'entrée du site et le plan G03-080-02 pour la sortie du site ainsi qu'aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

La contribution de la Ville de Gatineau en services dans le cadre des Grands Feux du Casino du Lac-Leamy est évaluée à 40 000 \$.

Adoptée

CE-2011-850

MODIFICATIONS TEMPORAIRES À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC LA BAIE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU - 2 AU 5 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc de La Baie dans le cadre des festivités du Festival de montgolfières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les modifications temporaires à la réglementation de la circulation et du stationnement sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la Société de transport de l'Outaouais assure les déplacements de nombreux festivaliers et que ceci nécessite un site d'embarquement temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les modifications temporaires à la réglementation de la circulation et du stationnement sur différentes rues situées près du parc La Baie dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau pour la période du 2 au 5 septembre 2011, à savoir:

Stationnement interdit en tout temps sur les deux côtés des rues suivantes :

- Rue du Prince-Albert;
- Rue Robitaille, entre les rues Aberdeen et de la Baie;
- Rue Saint-Antoine, entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier;
- Rue Aberdeen, entre les rues Saint-Antoine et de la Baie;
- Rue Saint-Louis, entre les rues de la Baie et Suzanne;
- Rue de la Baie, entre les rues Jacques-Cartier et Saint-Louis;
- Rue Bruyère, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard Gréber;
- Rue Jacques-Cartier, entre le boulevard Gréber et la rue Saint-Louis.

Décréter un sens unique temporaire, en direction-nord, sur le tronçon de la rue de la Baie, compris entre les rues Saint-Antoine à Saint-Louis, et de fermer l'accès à la partie de la rue Saint-Antoine, comprise entre les rues de la Baie et Jacques-Cartier, excepté pour les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et les véhicules autorisés.

Décréter la fermeture de la rue de la Baie, entre Aberdeen et Saint-Louis, entre 20 h et 24 h, sauf pour les résidents de la partie de rue visée.

Décréter une interdiction de virage à gauche, excepté pour les autobus sur l'approche-nord de l'intersection du boulevard Gréber et de la rue Jacques-Cartier ainsi qu'une interdiction d'accéder à la voie de gauche du boulevard Gréber en direction sud, entre les rues Jacques-Cartier et Bruyère, sauf pour les autobus.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (circulation et sécurité routière).

Le tout selon le plan numéro G07-135-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;

- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

La contribution de la Ville de Gatineau en services dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau est évaluée à 128 500 \$.

Adoptée

CE-2011-851

MODIFICATIONS TEMPORAIRES À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR LA RUE MAIN DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE BOÎTES À SAVON - 9 AU 11 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau travaille conjointement avec la Ville de Gatineau afin de dynamiser le milieu et que le Festival de boîtes à savon a été ciblé comme moyen;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin d'organiser l'activité en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les modifications temporaires à la réglementation de la circulation et du stationnement sur la rue Main dans le cadre du Festival de boîtes à savon de Gatineau le 10 septembre 2011, à savoir :

Interdiction de la circulation automobile entre 6 h et 19 h sur la rue suivante :

- Rue Main, entre les rues Hillcrest et Duquette.

Stationnement interdit entre 6 h et 19 h des deux côtés de la rue suivante :

- Rue Main, entre les rues Hillcrest et Duquette.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures - (circulation et sécurité routière).

Le tout selon le plan de circulation et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

La contribution de la Ville de Gatineau en services dans le cadre du Festival de boîtes à savon de Gatineau est évaluée à 3 500 \$.

Adoptée

CE-2011-852

MODIFICATIONS TEMPORAIRES À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU DÉFILÉ DU PÈRE NOËL - 25 NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront sur la rue Principale, entre la marina et les Galeries Aylmer, dans le cadre des festivités du Défilé du père Noël de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture des rues à la circulation automobile est nécessaire afin de laisser le passage au défilé en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les modifications à la réglementation au stationnement sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement sur la rue Principale dans le cadre du défilé du père Noël de Gatineau le 25 novembre 2011, à savoir :

Interdiction de la circulation automobile entre 18 h et 22 h sur les rues suivantes :

- Rue Principale, entre la marina et le boulevard Wilfrid-Lavigne;
- Rue Wilfrid-Lavigne, entre Principale et Le Guerrier.

Stationnement interdit entre 16 h et 21 h des deux côtés des rues suivantes :

- Rue Principale, entre la marina et le boulevard Wilfrid-Lavigne;
- Rue Le Guerrier, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et le rond-point de la STO;
- Rue Symmes, entre les rues Front et Tibérius.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (circulation et sécurité routière).

Le tout selon le plan numéro G06-144-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

La contribution de la Ville de Gatineau en services dans le cadre du Défilé du père Noël est évaluée à 5 000 \$.

Adoptée

CE-2011-853

SOUSSION 2011 SP 099 - ACHAT DE VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (VPI) - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Innotex inc., 275, rue Gouin, Richmond, Québec, JOB 2H0, pour la fourniture de vêtements de protections individuels (VPI), sur la base des prix unitaires inscrit à la formule de soumission au montant annuel de 60 668,71 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de trois ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Cette même clause pourra être utilisée pour la cinquième année du contrat.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} mai de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2012 à 2016, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22310-651-79248	20 302,12 \$	Schéma de couverture de risques - Vêtements et accessoires
02-22200-651-79249	37 703,93 \$	Opérations - Incendies - Vêtements et accessoires
04-13493	2 662,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-854

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 18 - 7 329,39 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 18 - 523 826,53 \$ - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 18 - 9 958,37 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 15 - 1 050 048,98 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 18, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions 18, ainsi que la liste des embauches numéro 15 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 18	Pièces de comptes à payer	7 329,39 \$	9 au 13 mai 2011
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	523 826,53 \$	9 au 13 mai 2011
Liste des réquisitions numéro 18	Pièces de comptes à payer	9 958,37 \$	9 au 13 mai 2011
Liste des embauches numéro 15	Embauche de personnel temporaire	1 050 048,98 \$	2 au 6 mai 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-855 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-18 POUR UN MONTANT TOTAL DE 252 313,78 \$ POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 MAI 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-18 d'un montant de 252 313,78 \$ pour la période du 5 au 11 mai 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-856 **SOUSSION 2011 SP 048 - ACHAT ET LIVRAISON DE PAPIER - PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES – SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Spicers, 1250, avenue Leeds, Ottawa, Ontario, K1B 3W3, pour l'achat et la livraison de papier pour les photocopieurs et les imprimantes, selon les alternatives 1 (papier 30 % fibres post-consommation) et 2 (papier 100 % fibres post-consommation), le tout selon les prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 115 817,87 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour chacune des alternatives.

Le contrat sera d'une année, et ce, à compter de la date d'adjudication.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des différents services, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-857 **SUBVENTION DE 100 \$ À LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR LE DÉFI DES GRANDS VOYAGEURS - 6 AU 21 AOÛT 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour la participation de monsieur Daniel Leblanc au Défi des grands voyageurs du 6 au 21 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-858 **SUBVENTION DE 150 \$ - ÉCOLE DES TROIS-SAISONS - BBQ COMMUNAUTAIRE - 15 JUIN 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'école des Trois-Saisons, à l'attention de madame Nathalie Trottier, directrice, 114, rue Élisabeth Est, Gatineau, Québec, J8P 5G5, à titre de subvention pour l'organisation de leur BBQ communautaire qui aura lieu le 15 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-859 **SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE PRIMAIRE AUX QUATRE-VENTS - GRADUATION - 16 JUIN 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'École primaire aux Quatre-Vents, 1115, rue de Neuville, Gatineau, Québec, J8M 2C7, à titre de subvention pour offrir des cadeaux aux élèves lors de la graduation qui aura lieu le 16 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-860 **SUBVENTION DE 250 \$ - COLLÈGE SAINT-JOSEPH DE HULL - GALA MÉRITAS - 7 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Collège Saint-Joseph de Hull, 174, rue Notre-Dame-de-l'Île, Gatineau, Québec, J8X 3T4, à titre de subvention pour le Gala méritas qui aura lieu le 7 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subvention
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-861

SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - STEFAN PSENAK ET ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre d'exposition l'Imagier, à l'attention de madame Marianne Breton, 9, rue Front, Gatineau, Québec, J9H 4W8, à titre de subvention pour la publication d'un opuscule qui accompagnera l'exposition qui se tiendra du 17 juin au 28 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-862

SUBVENTION DE 500 \$ - COOPÉRATIVE D'HABITATION GRANDE-RIVIÈRE D'AYLMER - CÉLÉBRATIONS 30^E ANNIVERSAIRE - 18 JUIN 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Coopérative d'habitation Grande-Rivière d'Aylmer, à l'attention de madame Nathalie Clermont, 220, rue Front, Gatineau, Québec, J9H 6H6, à titre de subvention pour les célébrations de leur 30^e anniversaire le 18 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-863

SUBVENTION DE 1 000 \$ À L'ÉCOLE LE PETIT PRINCE POUR UNE JOURNÉE D'ACTIVITÉS POUR LES ÉLÈVES LE 15 JUIN 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'école Le Petit Prince, 44, rue Juan Les Pins, Gatineau, Québec, J8T 6H2, à titre de subvention pour une journée d'activités pour les élèves le 15 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	1 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-864

SUBVENTION DE 1 175 \$ - AGAP DU VIEUX-GATINEAU - FOIRE DES CARNIVORES - 4 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 175 \$ à l'ordre de AGAP du Vieux-Gatineau, à l'attention de madame Cynthia Pilon-Potvin, 321-B, rue Notre-Dame, 2^e étage, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour la Foire des carnivores qui aura lieu le 4 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin – De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	400 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de- l'Hôpital – Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier – Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-865

SUBVENTION DE 4 950 \$ À LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER POUR LA CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 950 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer, 555, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, à titre de subvention pour la campagne annuelle de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	2 500 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79933-972	250 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau–Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-866

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS PIERRE PHILION ET LUC MONTREUIL À UNE ACTIVITÉ DU CLUB RICHELIEU DE BUCKINGHAM - 28 MAI 2011 - 120 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Phillion et Luc Montreuil à participer à une activité organisée par le Club Richelieu de Buckingham qui aura lieu le 28 mai 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre du Club Richelieu de Buckingham, C. P. 2812, Gatineau, Québec, J8L 2X1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	60 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79937-972	60 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-867

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL - ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER - 26 MAI 2011 - 50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Riel à participer à une activité organisée par l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer qui aura lieu le 26 mai 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'APICA, C.P. 24, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-868

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CLUB RICHELIEU DE HULL LE 28 MAI 2011 POUR LE CENTRE RÉGIONAL DE PÉDIATRIE LE COPAIN - 65 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette à participer à une activité organisée par le Club Richelieu de Hull le 28 mai 2011 au bénéfice de la Fondation du CSSS de Gatineau pour le Centre régional de pédiatrie Le Copain.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 65 \$ à l'ordre du Club Richelieu de Hull, à l'attention de monsieur Régis Deschênes, 9, rue Laurier, C.P. 1472, Succ. B, Gatineau, Québec, J8X 3X0, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	65 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de- l'Hôpital – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-869*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LE PROGRAMME DES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS AUX ORGANISMES RESPONSABLES DES JARDINS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-1194 en date du 7 décembre 2010, adoptait la mise à jour du cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs ainsi que le budget annuel de 48 000 \$ pour les années 2011 à 2014 pour l'entretien annuel des 15 jardins existants;

CONSIDÉRANT QUE le programme des jardins communautaires et collectifs contribue au mieux-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE le programme des jardins communautaires et collectifs favorise, entre autres, la mobilisation du milieu, le développement du sentiment d'appartenance, la sécurité alimentaire et augmente le sentiment de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs prévoit un soutien annuel aux organismes responsables des jardins :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser, à chaque organisme responsable des jardins mentionnés ci-dessous, la subvention recommandée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, conditionnelle au protocole d'entente, à la réception du bilan annuel et financier (incluant une copie des factures des dépenses liées au jardin) de l'année antérieure, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Organismes bénéficiant de la subvention :

- Association des résidents de l'Île de Hull
Montant accordé : 800 \$ incluant le projet semis
- Maison de l'Amitié
Montant accordé : 800 \$ incluant le projet semis
- Corporation de la cabane en bois rond
Montant accordé : 800 \$ incluant le projet semis
- Entre deux roues
Montant accordé : 450 \$ incluant le projet semis
- Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais
Montant accordé : 600 \$
- Centre d'animation familiale
Montant accordé : 600 \$
- L'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais
Montant accordé : 600 \$
- Centre Intersection
Montant accordé : 600 \$
- Centre Alimentaire Aylmer
Montant accordé : 1 500 \$ (inclut la gestion de 3 jardins et le projet semis)
- Le boulev'art de la Vallée
Montant accordé : 350 \$
- Association des résidents du quartier du Ruisseau
Montant accordé : 600 \$

Pour un montant total de 7 700 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71432-971	7 700 \$	Jardins communautaires - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-870*

RENOUVELLEMENT DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE LOCHABER RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE MAJEURE OU D'UN SINISTRE

CONSIDÉRANT QU'un service de sécurité incendie peut avoir recours aux services d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence ou d'un sinistre, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3,4);

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Lochaber arrive à échéance au mois de mai 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Lochaber :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à renouveler et à signer l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Lochaber relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-871

SOUSSION 2011 SP 029 - TRAVAUX DE RÉPARATION DE TROTTOIRS ET BORDURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Coco inc., 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J8J 3G9, pour les travaux de réparation de trottoirs et de bordures sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 003 418,57 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 1^{er} décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31230-521-79251	189 380,00 \$	Trottoirs et bordures – Entretien et réparation - Infrastructures
06-30674-033-79252	28 000,00 \$	Travaux de réfection et aménagement du réseau routier – Secteur de Masson-Angers - Trottoirs et bordures
06-30674-028-79253	28 000,00 \$	Travaux de réfection et aménagement du réseau routier – Secteur de Buckingham - Trottoirs et bordures
06-30674-019-79254	385 000,00 \$	Travaux de réfection et aménagement du réseau routier – Secteur de Gatineau - Trottoirs et bordures
06-30674-008-79255	203 000,00 \$	Travaux de réfection et aménagement du réseau routier – Secteur de Hull - Trottoirs et bordures
06-30674-001-79256	126 000,00 \$	Travaux de réfection et aménagement du réseau routier – Secteur d’Aylmer - Trottoirs et bordures.
04-13493	44 038,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-872

SUBVENTION DE 250 \$ - CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - SOUPER GALA-BÉNÉFICE - 27 MAI 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais, 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, à titre de subvention pour le Souper Gala-bénéfice qui aura lieu le 27 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	250 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-873

SUBVENTION 525 \$ - CENTRE D'AIDE 24/7 - CAMPAGNE DE FINANCEMENT - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 525 \$, à l'ordre du Centre d'aide 24/7, à l'attention de Madame Nathalie Girard, directrice générale, 19, rue Caron, Gatineau, Québec, J8Y 1Y6, dans le cadre de leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	25 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la- Montagne – Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-874 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB RICHELIEU AYLMEYER - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 4 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club Richelieu Aylmer, à l'attention de monsieur Marcel Lemieux, C.P. 385, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour une activité bénéfique qui aura lieu le 4 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-875* **UTILISATION DU SURPLUS DE L'EX-VILLE DE GATINEAU - 88 000 \$**

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 avril 2011, le secteur de Gatineau dispose d'un surplus budgétaire de l'ex-Ville de Gatineau au montant de 88 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 88 000 \$ peut être dégagée suite à une analyse effectuée par le Service des finances;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la Charte de la Ville de Gatineau, les surplus accumulés de chacune des ex-municipalités doivent demeurer au bénéfice exclusif des habitants et des contribuables du territoire de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers du secteur de Gatineau, réunis en caucus de secteur, ont convenu du mode de répartition suivant pour l'année 2011 en tenant compte de la quote-part réservée au district de Masson-Angers :

DESCRIPTION	MONTANT
District électoral de Limbour	10 780 \$
District électoral de Touraine	10 780 \$
District électoral de Pointe-Gatineau	10 780 \$
District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital	10 780 \$
District électoral du Versant	10 780 \$
District électoral de Bellevue	10 780 \$
District électoral du Lac-Beauchamp	10 780 \$
District électoral de la Rivière-Blanche	10 780 \$
District électoral de Masson-Angers	<u>1 760 \$</u>
TOTAL :	88 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter que le surplus de l'ex-Ville de Gatineau soit utilisé à des fins de travaux d'immobilisations dans le secteur de Gatineau en conformité avec la politique sur l'utilisation des surplus des ex-villes et que la répartition entre les districts soit la suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
District électoral de Limbour	10 780 \$
District électoral de Touraine	10 780 \$
District électoral de Pointe-Gatineau	10 780 \$
District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital	10 780 \$
District électoral du Versant	10 780 \$
District électoral de Bellevue	10 780 \$
District électoral du Lac-Beauchamp	10 780 \$
District électoral de la Rivière-Blanche	10 780 \$
District électoral de Masson-Angers	<u>1 760 \$</u>
TOTAL :	88 000 \$

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-876

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 174 279,94 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-370 adoptée le 14 avril 2009, a octroyé un contrat à la firme Ed Brunet et Associés Canada inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un montant total de 22 322 477,18 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-688, entérinait lors de la séance du 12 mai 2010, un premier ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 157 549,23 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1099, entérinait lors de la séance du 7 juillet 2010, un deuxième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 115 979,77 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1571, entérinait lors de la séance du 20 octobre 2010, un troisième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 138 157,36 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1866, entérinait lors de la séance du 8 décembre 2010, un quatrième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 110 941,90 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-275, entérinait lors de la séance du 23 février 2011, un cinquième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 108 865,72 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la résolution numéro CE-2011-275 en date du 23 février 2011, des travaux supplémentaires recommandés par Roche ltée, Groupe-conseil pour un montant de 96 571,35 \$, incluant les taxes, ont été approuvés par les délégations de pouvoir 94559, 94638, 94904, 95600 et 96284;

CONSIDÉRANT QUE le consultant Roche ltée, Groupe-conseil recommande les ordres de changement numéros ODC 103, ODC 105 et ODC 108 à 113, pour un montant supplémentaire de 77 708,59 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les demandes de changement déjà autorisées par les délégations de pouvoir 94559, 94638, 94904, 95600 et 96284 pour un montant de 96 571,35 \$, incluant les taxes, et approuve les ordres de changement numéros ODC 103, ODC 105 et ODC 108 à 113 pour un montant supplémentaire de 77 708,59 \$, incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un montant total de 174 279,94 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90025-006-79257	1 222,12 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Électricité et automation
18-90025-003-79258	7 082,37 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Travaux civils
18-90025-007-79259	8 464,60 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Mécanique de procédé
18-90025-003-79260	6 578,99 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Travaux civils
18-90025-007-79261	3 546,77 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Mécanique de procédé
18-90025-006-79262	1 674,39 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Électricité et automation
18-90025-003-79263	37 519,06 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Travaux civils

18-90025-001-79264	8 178,05 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Structure
04-13493	3 442,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-90025-002	74 266,35 \$		Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Ajout 2011 - CM-2011-326
18-90025-006		1 222,12 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Électricité et automation
18-90025-003		7 082,37 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Travaux civils
18-90025-007		8 464,60 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Mécanique de procédé
18-90025-003		6 578,99 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Travaux civils
18-90025-007		3 546,77 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Mécanique de procédé
18-90025-006		1 674,39 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Électricité et automation
18-90025-003		37 519,06 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Travaux civils
18-90025-001		8 178,05 \$	Usine d'eau potable - Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Structure

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-0525D1 CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À UNE CORRECTION D'ÉCRITURE À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-784 ADOPTÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU LE 26 MAI 2010

Le greffier de la Ville de Gatineau dépose un procès-verbal certifiant qu'en vertu des dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, il a corrigé une erreur d'écriture à la résolution numéro CE-2010-784 à la page 8729 du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 mai 2010, et ce, afin de remplacer les chiffres et mots « 136937 Canada inc. » par les chiffres et mots « 136397 Canada ltée ».

Article 92.1

Le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil, du comité exécutif, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil, du comité exécutif, selon le cas, une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

CE-2011-877

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE RÉFAP LE 1^{ER} JUIN 2011 - 51,27 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à une activité organisée par le Réfap le 1^{er} juin 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 51,27 \$ à l'ordre du Réfap, 81, rue Jean-Proulx, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	49,02 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
04-13493	2,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-878

SUBVENTION ET PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC - 12 JUIN 2011 - 245 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à participer à une activité le 12 juin 2011 au profit du Réseau du sport étudiant du Québec.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 245 \$ à l'ordre du Réseau du sport étudiant du Québec 394, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 7Z5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	110 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79938-972	35 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétréau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-879

SUBVENTION DE 425 \$ - CLUB OPTIMISTE AYLNER - FLEURS DE MACADAM - 3 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre du Club Optimiste Aylmer, à l'attention de monsieur Marcel Rainville, C. P. 335, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour offrir le dîner aux enfants lors de la 16^e édition de Fleurs de Macadam qui aura lieu le 3 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-880

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2011-482 - PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME GUYLAINE FOURNIER AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-482 en date du 30 mars 2011, acceptait la promotion et la permanence de madame Guylaine Fournier au poste de secrétaire II à la Division de la planification du territoire du Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs);

CONSIDÉRANT QUE madame Guylaine Fournier a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau afin de réintégrer son poste de secrétaire I au Service du greffe (poste numéro GRF-BLC-009 au plan d'effectifs des cols blancs) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2011-482 en date du 30 mars 2011 afin de réintégrer madame Guylaine Fournier à son poste de secrétaire I au Service du greffe (poste numéro GRF-BLC-009).

Adoptée

CE-2011-881

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2011-354 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PASCAL LAMBERT AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-354 en date du 9 mars 2011, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Pascal Lambert au poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-288 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pascal Lambert a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son statut d'employé temporaire, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2011-354 en date du 9 mars 2011 de façon à réintégrer monsieur Pascal Lambert à son statut d'employé temporaire, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2011-882*

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-11-08 - PROJET PILOTE - ORGANISATION DU TRAVAIL À L'ÉCOCENTRE ET CENTRE DE TRANSBORDEMENT

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles établit des normes concernant la présence de matières résiduelles, sur l'aire de manutention, après la fin des heures de transbordement;

CONSIDÉRANT QUE le volume de matières résiduelles a diminué de façon significative au centre de transbordement, compte tenu du détournement des matières résiduelles commerciales et des opérations de récupération;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau contrat de service en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011, pour la collecte des matières résiduelles, a un impact sur les opérations;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont intervenues entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner la lettre d'entente ENT-BLE-11-08, comme proposé et intervenu entre la Ville Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau - CSN.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général adjoint, Gestion du territoire ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLE-11-08.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-883

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ROSANNE PAQUET AU POSTE DE TECHNICIEN EN DOCUMENTATION, SERVICE AU PUBLIC - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien en documentation, Service au public à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Rosanne Paquet au poste de technicien en documentation, Service au public à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne de la bibliothécaire, Service de références.

Le salaire de madame Rosanne Paquet sera celui de la classe 7, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que madame Rosanne Paquet occupe ce poste depuis trois mois, elle est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-72210-112 – Gestion des bibliothèques – Régulier – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-884

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME LIETTE LARRIVÉE, COMMIS ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE madame Liette Larrivée, occupant le poste de commis administrative au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une période de trois mois, débutant le 28 juin 2011 pour se terminer le 16 septembre 2011, conformément à l'article 11.11 de la convention collective du Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Liette Larrivée au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, un congé sans solde pour la période débutant le 28 juin 2011 jusqu'au 16 septembre 2011.

Adoptée

CE-2011-885
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2011-1903

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR YVES DUROCHER, OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ - DIVISION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE, SECTEUR CENTRE-OUEST - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Durocher, occupant le poste d'opérateur spécialisé à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface, secteur centre-ouest du Service des travaux publics, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une période débutant le 1^{er} août 2011 et se terminant le 31 juillet 2012, conformément à l'article 11.01 a) de la convention collective du Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Yves Durocher au Service des travaux publics, un congé sans solde pour la période débutant le 1^{er} août 2011 jusqu'au 31 juillet 2012.

Adoptée

CE-2011-886*

PROJET D'ENTENTE RÉCIPROQUE DE TRANSFERT ENTRE LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS DE LA VILLE DE GATINEAU ET LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LAVAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 106 de la Loi sur les régimes complémentaire de retraite stipule que tout participant peut se prévaloir d'un transfert à la suite d'une entente-cadre prévoyant les conditions de transfert entre régimes de retraite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.3 du Règlement numéro 438-2007 concernant le régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Gatineau permet au Comité de retraite de conclure une telle entente avec l'approbation de l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de conclure une entente réciproque de transfert avec le Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Laval afin de prévoir la reconnaissance et le transfert de services rendus par des participants entre le régime de retraite de la Ville de Laval et de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Comité recommande au conseil d'accepter le projet d'entente réciproque de transfert entre, d'une part, le Comité du régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et, d'autre part, le Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Laval, ce projet étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le secrétaire du Comité du régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Gatineau est autorisé, en collaboration avec le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à soumettre ce projet d'entente à la procédure d'approbation par les employés visés.

L'entente entrera en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution et après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-887*

PROJET D'ENTENTE RÉCIPROQUE DE TRANSFERT ENTRE LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU ET LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LAVAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 106 de la Loi sur les régimes complémentaire de retraite stipule que tout participant peut se prévaloir d'un transfert à la suite d'une entente-cadre prévoyant les conditions de transfert entre régimes de retraite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.15 du Règlement numéro 499-2008 concernant le régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau permet au Comité de retraite de conclure une telle entente avec l'approbation de l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de conclure une entente réciproque de transfert avec le Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Laval afin de prévoir la reconnaissance et le transfert de services rendus par des participants entre le régime de retraite de la Ville de Laval et de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le projet d'entente réciproque de transfert entre, d'une part, le Comité du régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau et, d'autre part, le Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Laval, ce projet étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le secrétaire du Comité du régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau est autorisé, en collaboration avec le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à soumettre ce projet d'entente à la procédure d'approbation par les employés visés.

L'entente entrera en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution et après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-888*

PROJET D'ENTENTE RÉCIPROQUE DE TRANSFERT ENTRE LE RÉGIME DE RETRAITE DES POMPIERS DE LA VILLE DE GATINEAU ET LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LAVAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 106 de la Loi sur les régimes complémentaire de retraite stipule que tout participant peut se prévaloir d'un transfert à la suite d'une entente-cadre prévoyant les conditions de transfert entre régimes de retraite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.3 du Règlement numéro 436-2007 concernant le régime de retraite des pompiers de la Ville de Gatineau permet au Comité de retraite de conclure une telle entente avec l'approbation de l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de conclure une entente réciproque de transfert avec le Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Laval afin de prévoir la reconnaissance et le transfert de services rendus par des participants entre le régime de retraite de la Ville de Laval et de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le projet d'entente réciproque de transfert entre, d'une part, le Comité du régime de retraite des pompiers de la Ville de Gatineau et, d'autre part, le Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Laval, ce projet étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le secrétaire du Comité du régime de retraite des pompiers de la Ville de Gatineau est autorisé, en collaboration avec le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à soumettre ce projet d'entente à la procédure d'approbation par les employés visés.

L'entente entrera en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution et après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-889*

PROJET D'ENTENTE RÉCIPROQUE DE TRANSFERT ENTRE LE RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE GATINEAU ET LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LAVAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 106 de la Loi sur les régimes complémentaire de retraite stipule que tout participant peut se prévaloir d'un transfert à la suite d'une entente-cadre prévoyant les conditions de transfert entre régimes de retraite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.3 du Règlement numéro 437-2007 concernant le régime de retraite des policiers de la Ville de Gatineau permet au Comité de retraite de conclure une telle entente avec l'approbation de l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de conclure une entente réciproque de transfert avec le Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Laval afin de prévoir la reconnaissance et le transfert de services rendus par des participants entre le régime de retraite de la Ville de Laval et de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le projet d'entente réciproque de transfert entre, d'une part, le Comité du régime de retraite des policiers de la Ville de Gatineau et, d'autre part, le Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Laval, ce projet étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le secrétaire du Comité du régime de retraite des policiers de la Ville de Gatineau est autorisé, en collaboration avec le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à soumettre ce projet d'entente à la procédure d'approbation par les employés visés.

L'entente entrera en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution et après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-890*

PROJET D'ENTENTE RÉCIPROQUE DE TRANSFERT ENTRE LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS DE LA VILLE DE GATINEAU ET LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LAVAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 106 de la Loi sur les régimes complémentaire de retraite stipule que tout participant peut se prévaloir d'un transfert à la suite d'une entente-cadre prévoyant les conditions de transfert entre régimes de retraite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.3 du Règlement numéro 609-2008 concernant le régime de retraite des employés cols bleus de la Ville de Gatineau permet au Comité de retraite de conclure une telle entente avec l'approbation de l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de conclure une entente réciproque de transfert avec le Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Laval afin de prévoir la reconnaissance et le transfert de services rendus par des participants entre le régime de retraite de la Ville de Laval et de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le projet d'entente réciproque de transfert entre, d'une part, le Comité du régime de retraite des employés cols bleus de la Ville de Gatineau et, d'autre part, le Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Laval, ce projet étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le secrétaire du Comité du régime de retraite des employés cols bleus de la Ville de Gatineau est autorisé, en collaboration avec le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à soumettre ce projet d'entente à la procédure d'approbation par les employés visés.

L'entente entrera en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution et après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-891

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL GERVAIS AU POSTE D'OPÉRATEUR B - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'opérateur B à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-183 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Daniel Gervais au poste d'opérateur B à la Division de la voirie du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Daniel Gervais sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Daniel Gervais est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31240-114 – Balayage et arrosage – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-892

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL LABELLE AU POSTE D'OPÉRATEUR B - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'opérateur B à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-177 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Daniel Labelle au poste d'opérateur B à la Division de la voirie du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Daniel Labelle sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Daniel Labelle a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31210-114 – Rues et chemins pavés – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-893

RÈGLEMENT HORS COUR - VILLE DE GATINEAU C. LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE GATINEAU (SODEVGA) INC. - PROJET RÉSIDENTIEL MONT-ROYAL II, PHASE I - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE le 11 janvier 2007, la Ville poursuivait la Société de développement de Gatineau (SODEVGA) inc. « SODEVGA » afin de réclamer le remboursement d'une somme de 225 651,45 \$ relativement au projet Mont-Royal II (dossier 550-17-002957-072);

CONSIDÉRANT QUE le 20 octobre 2009, la Cour supérieure a accueilli la poursuite de la Ville et a condamné SODEVGA à lui payer la somme de 225 651,45 \$, plus les frais et intérêts à compter du 12 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre 2009, SODEVGA déposait une inscription en appel du jugement obtenu par la Ville (dossier 500-09-020113-098);

CONSIDÉRANT QU'afin de régler le dossier à l'amiable, la Société de développement de Gatineau (SODEVGA) inc. accepterait de payer la somme de 225 651,45 \$ ainsi qu'une somme de 4 471,40 \$ pour les honoraires et déboursés judiciaires;

CONSIDÉRANT QU'afin de garantir le paiement du jugement de la Cour supérieure, la Ville de Gatineau avait obtenu une garantie bancaire de 144 000 \$ de SODEVGA et qu'elle avait également publié une hypothèque légale sur des immeubles appartenant à SODEVGA et que la garantie bancaire sera encaissée à titre de paiement partiel;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le règlement hors cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du litige.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour du litige, incluant la mainlevée des hypothèques légales.

Le Service des finances est autorisé à encaisser la garantie bancaire au montant de 144 000 \$ en paiement partiel du règlement hors cour.

Adoptée

CE-2011-894

RÈGLEMENT HORS COUR - TOUR DE LAVAGE PAR ABSORPTION - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - VILLE DE GATINEAU C. NORCLAIR INC., MESAR/ENVIRONNAIR INC., AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. ET AXA ASSURANCES INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1332 en date du 12 septembre 2007, octroyait un mandat au Service des affaires juridiques et à la firme d'avocats, Beaudry, Bertrand, pour entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir réparation pour le préjudice et les dommages causés par l'arrêt de la tour de lavage des biogaz par absorption;

CONSIDÉRANT QU'en date du 3 juin 2008, la Ville de Gatineau intentait une poursuite en dommages contre les firmes Norclair inc., Mesar/Environair inc., Axor Experts-Conseils inc. et Axa Assurances inc. afin d'obtenir réparation pour le préjudice causé par le non-fonctionnement de la tour de lavage et des dommages causés aux installations existantes;

CONSIDÉRANT QU'en date du 7 février 2011, une conférence de règlement à l'amiable a eu lieu, lors de laquelle des négociations ont été entreprises entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite à la tenue de la conférence de règlement à l'amiable, les négociations se sont poursuivies entre les parties pour en arriver à un règlement hors cour;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors cour:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement hors cour du présent litige.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Adoptée

CE-2011-895*

RÈGLEMENT HORS COUR - JUAN CARLOS ROMERO C. VILLE DE GATINEAU ET ALS.- DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT la requête introductive en dommages et intérêts instituée par M. Juan Carlos Romero en date du 11 mai 1999 à l'encontre de 8 défendeurs;

CONSIDÉRANT que ledit dossier a procédé en l'an 2006 dans le cadre d'un procès devant la cour supérieure ayant duré 4 jours;

CONSIDÉRANT QUE, par voie de jugement rendu par l'Honorable juge Michel Delorme, la cour supérieure, en date du 5 juillet 2006, en venait à rejeter complètement l'action instituée à l'encontre de la Ville de Gatineau ainsi qu'à l'encontre des autres co-défendeurs;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur Juan Carlos Romero a porté la décision de la cour supérieure devant la cour d'appel;

CONSIDÉRANT QUE l'audition de l'appel était fixée pour le 7 juin 2011;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties afin de régler hors Cour le présent dossier;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les parties, le tout sous réserves d'une ratification du comité exécutif de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT la contribution financière des autres défendeurs toujours au dossier et ce, à l'entente de principe intervenue;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le règlement comme dûment négocié :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner le règlement hors Cour intervenu entre M. Juan Carlos Romero et la Ville de Gatineau et autorise le Service des affaires juridiques ou leurs mandataires à signer toute documentation visant à donner effet à l'entente de règlement hors Cour.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

RAPPORT MOTIVÉ DU MAIRE DE LA VILLE DE GATINEAU
EN VERTU DE L'ARTICLE 573.2 de la Loi sur les cités et villes

Je vais utiliser aujourd'hui, pour la première fois depuis que je suis maire, le pouvoir que me confère l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes (LRQ, chapitre C-19), de ne pas aller en appel d'offres pour un cas de force majeure. Je dépose au comité exécutif :

- le certificat d'autorisation spéciale en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes;
- l'expertise de monsieur Léon Mercier, l'architecte expert dans le dossier;
- le rapport motivé qui doit être déposé lorsqu'un maire utilise cet article en cas de force majeure pour justifier toute dépense qu'il juge nécessaire ou l'octroi de tout contrat pour remédier à la situation.

Le 28 avril 2011, des vents violents ont sérieusement endommagé le toit du Centre aquatique Paul-Pelletier situé au 325, chemin d'Aylmer. Des travaux temporaires ont été faits pour tenter d'éviter l'aggravation des dommages et que des morceaux de toiture se détachent.

La Ville a aussi fait appel à Léon Mercier, architecte, pour produire un rapport d'expertise. M. Mercier a procédé à une inspection avec des représentants de la Ville le 6 mai 2011. Le rapport final de M. Mercier nous a été soumis le 18 mai 2011. Dans ce rapport, M. Mercier précise que la toiture doit être remplacée le plus tôt possible afin d'éviter une dégradation sérieuse de l'immeuble. Il mentionne également qu'une solution temporaire n'est pas envisageable, compte tenu que le système de toiture est très fragile et qu'il pourrait s'envoler s'il survenait des vents violents, même s'ils ne dépassent pas les normes, et causer des dommages au voisinage. L'opinion de M. Mercier est également partagée par le Service des infrastructures de la Ville.

Considérant ce qui précède, il s'agit d'un cas de force majeure nécessitant l'utilisation de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes. La procédure d'appel d'offres prend en moyenne une cinquantaine de jours, mais il pourrait être ramené à 40 jours. Cependant, ce délai est trop long puisqu'il y a urgence de réaliser les travaux requis, afin d'empêcher une détérioration sérieuse de l'immeuble et de causer des dommages aux installations voisines et aux personnes. Le coût des travaux est préliminairement estimé à plus de cent mille dollars (100 000 \$).

En tenant compte de l'urgence de la situation, des risques inhérents et du rapport d'expertise, j'ai mandaté les services municipaux afin de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir les services des professionnels ou entrepreneurs pour réaliser les travaux requis afin de remédier à la situation, ainsi qu'à négocier les termes et les obligations de tout contrat. J'ai également autorisé le trésorier à payer les dépenses encourues dans ce dossier.

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

BERNARD SAVOIE
Assistant-greffier et secrétaire
Comité exécutif